

1^{er} feuillet



Comporte une table alphabétique en fin d'année

REGISTRE

Contenant *six huit* feuillets, cotés et paraphés par nous Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, Chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'Honneur, destiné à constater les **NAISSANCES, MARIAGES ET DÉCÈS** de la commune de *Trilbardou* pendant le cours de l'année 1844.

A Meaux, le *quatre* Décembre mil huit cent quarante-trois.

Publié Par
Tribunal de Trilbardou

N° 1.

*Messieurs
de Soubat Jean
de Barbouanne
Célestine*

*Le soussigné, sous-secrétaire, le
deuxième jour du mois de janvier, onze heures
du matin, par devant messrs Adjoints au
Maire de la Commune de Trilbardou
Département de Seine-et-Marne, officier
de l'état civil par délégation, sont comparus
publiquement et dans la Maison Commune
le sieur Soubat Jean, âgé de trente-un ans,
Carpentier à Meaux, né à Meaux
Département de l'Yonne, demeurant à*

Jeunes a déclaré Jugez le procureur
de Alexandre Leun, lesdits
presentations a declaration nous ont été
faites en présence des sieurs Alexandre
et Louis Duval, Procureur, age de cinquante
sept ans, et substituts les sieurs Rouyer
Docteur, age de trente deux ans, procureur
en son lieu, tous deux en justice, et avec
Gautier, age de trente deux ans, ainsi que le
pere de l'enfant, signé avec nous la
present acte, après lecture faite.

Vaudescaeff h. H. Dufay
Caron P. Desjournes

N. 3.
Noces de
Marguerite
Cangey
et
Jeanne
Pommelle

L'An mil huit cent quarante quatre, le deux
jeune, de la paroisse de Notre Dame, nous sieurs de
la Commune de Colbaron, officier public, et
notaire, nous sommes composés de Sieurs
Louis, age de trente huit ans, Procureur
Vaudescaeff Alexandre, de Théodora, age de cinquante
sept ans, substituts, tous deux en justice, et avec
Gautier, age de trente deux ans, ainsi que le
pere de l'enfant, signé avec nous la
present acte, après lecture faite.

Vaudescaeff J. C. Pommelle
P. Desjournes

N. 4.



Noces de
Paul Surcy
et
Joseph

L'An mil huit cent quarante quatre, le
jeune, de la paroisse de Notre Dame, nous sieurs
de la Commune de Colbaron, officier public,
et notaire, nous sommes composés de Sieurs
Joseph, age de trente ans, Procureur
Gautier, demeurant a Colbaron, lequel
nous a présenté un enfant de sexe masculin,
né a Colbaron, aujourd'hui a six heures
de matin, de son légitime mariage avec
Adelaide Alexandrine Goussier, son
épouse, age de vingt ans, auquel
l'enfant a été déclaré nommé Paul
Joseph Surcy, lesdits
presentations a declaration nous ont été
faites en présence des sieurs Vaudescaeff
Alexandre, de Théodora, age de cinquante
sept ans, substituts, et Sieur Louis
Rouyer, age de trente deux ans, procureur
en son lieu, tous deux en justice, et avec
Gautier, lequel nous a présenté
le pere de l'enfant, signé avec nous la
present acte, après lecture faite.

Vaudescaeff h. H. Dufay
Joseph P. Desjournes

N. 5.

Noces de
Victor
et
Prost

L'An mil huit cent quarante quatre, le
jeune, de la paroisse de Notre Dame, nous sieurs
de la Commune de Colbaron, officier public,
et notaire, nous sommes composés de Sieurs
Joseph, age de trente ans, Procureur
Gautier, demeurant au Canal de l'Ouray, demeurant
a Colbaron, lequel nous a présenté un enfant
de sexe masculin, né a Colbaron, le deux
de son légitime mariage avec Victorine, age

Donnant fait, de sa femme âgé de vingt ans
 auquel l'enfant a été déclaré D'union le
 premier de Victor, lesdits publications et
 déclarations, n'ont été faites en présence de
 deux ou trois témoins, Donnant fait, âgé de
 quarante six ans, veuve, et son fils, Jean
 Louis, âgé de vingt ans, de quarante ans, et
 d'union, lesdits témoins, n'ont pas signé
 et lesdits deux ont signé, ainsi que le père
 de l'enfant, signé avec nous le présent acte
 après lecture faite.

Léon L. S. Bonenfant

J. P. Raine (not. de la commune)

n. 6.

Marie
 Marie Genesier
 Justine Legon
 9. 1. 1. 1. 1.

Le 11 mil huit cent quarante quatre, lesdits
 six témoins, des heures de midi, devant nous
 Maire de la Commune de La Roche sur Yvon, et
 public de la dite ville, ont comparu lesdits
 deux témoins, Donnant fait, âgé de quarante
 six ans, veuve, et son fils, Jean Louis, âgé de
 vingt ans, de quarante ans, et d'union, lesdits
 témoins, n'ont pas signé, et lesdits deux ont
 signé, ainsi que le père de l'enfant, signé avec
 nous le présent acte, après lecture faite.

L. S. Bonenfant

J. P. Raine (not. de la commune)

n. 7.



Mariage
 de
 Papiillon
 de
 La Roche sur Yvon

Le 11 mil huit cent quarante quatre, le dixième
 jour du mois de Mars, aux heures de midi,
 par devant nous Maire de la Commune de
 La Roche sur Yvon, se sont comparus de
 La Roche sur Yvon, officiers publics de la dite ville, sont comparus
 publiquement et dans la Mairie Commune, le
 futur époux, Monsieur Papiillon, âgé de vingt cinq ans,
 cultivateur, né à Cully, département de Seine
 et Oise, demeurant de fait à la ferme de la Croix
 de cette Commune, et de droit à la Petite aux Calvins,
 Commune de La Roche sur Yvon, département de
 Seine et Oise, fils unique de Monsieur
 Papiillon de Cully, cultivateur, et de Madame
 Genevieve Papiillon, ses époux, comparant
 ensemble à l'acte de mariage, lesdits
 témoins, n'ont pas signé, et lesdits deux ont
 signé, ainsi que le père de l'enfant, signé avec
 nous le présent acte, après lecture faite.

Le demoiselle Papiillon, de la Petite aux Calvins, âgée
 de vingt un ans, cultivateur, née à Cully, département
 de Seine et Oise, chez des parents, fille majeure
 de Monsieur Papiillon, cultivateur, et de Madame
 Genevieve Papiillon, ses époux, comparant
 ensemble à l'acte de mariage, lesdits
 témoins, n'ont pas signé, et lesdits deux ont
 signé, ainsi que le père de l'enfant, signé avec
 nous le présent acte, après lecture faite.

Lesquels nous ont requis de procéder à la
 célébration de leur mariage, conformément à
 la loi, et de publier lesdits actes, et de les
 publier, ainsi que lesdits témoins, n'ont pas
 signé, et lesdits deux ont signé, ainsi que le
 père de l'enfant, signé avec nous le présent
 acte, après lecture faite.

Lesdits témoins, n'ont pas signé, et lesdits deux ont
 signé, ainsi que le père de l'enfant, signé avec
 nous le présent acte, après lecture faite.

lesdites présentations & Déclaration nous ont
été faites en présence des Sieurs R. O. Camille
Charles Prévost, & de Surgenta capitaine aux
poursuivances, & de l'onsieur Claude de Cribarion
âge de cinquante neuf ans, justicier, & de
deux tancheurs majeurs demeurant à Cribarion,
lesquels ont subi que le père de l'É. Just. Signé nous le présent acte, après lecture faite.

Vaudescal B. Moarnelle

Dabois A. Dedignac

N.º 10. L'An mil huit cent quarante quatre, le
Vendredi dix sept avrils, des heures du matin, devant nous
Notaire en son office de Cribarion, officier
public de l'État civil, est comparu le Sieur
Maillard Louis Pierre âgé de trente deux
ans, citoyen demeurant à Cribarion, lequel
nous a présenté un enfant de sexe féminin
né à Cribarion, jusques à lui le dit homme
du nom de son legsition Notaire en son
Canton de paroiisse Maillard, âgé de
de trente deux ans, à laquelle enfant il
nous a déclaré & prouvé les noms de
Marie Emma, enfants présentations &
Déclaration nous ont été faites en présence
des Sieurs Charles Jean Desjardis, âgé de
quarante six ans, notaire, & de Cribarion
âge de trente trois ans,
Charles Prévost, âgé de trente trois ans,
deux tancheurs majeurs demeurant en ce lieu
de Cribarion, lesquels ont subi
demourant à Cribarion, lesquels ont subi
que le père de l'É. Just. Signé nous le
présent acte, après lecture faite.

Lecteur L. E. Maillard
A. Dedignac



Naissance
de l'enfant
Alfred Fay

L'An mil huit cent quarante quatre, le vingt dix
sept heures du matin, devant nous Notaire en
la Commune de Cribarion, officier public de
l'État civil, est comparu le Sieur Fay Pierre Eugè
Pierre, âgé de quarante huit ans, citoyen
demeurant à Cribarion, lequel nous
a présenté un enfant de sexe masculin, né à
Cribarion, le vingt quatre du présent mois
de deux heures du matin, lequel enfant
avec Marie Louis Bonnet, de femme, âgé de
quarante six ans, lequel enfant il nous a
déclaré & prouvé les noms de
Edmond Alfred,
lesdites présentations & Déclaration nous ont été
faites en présence de Charles Prévost, notaire,
& de l'É. Just. Signé nous le présent acte, après
lecture faite.

Vaudescal B. Moarnelle
Fay Pierre Eugè jérôme
A. Dedignac

Régie
de la ville
Bijet

L'An mil huit cent quarante quatre, le
vingt sixié Sieur Louis Bonnet, devant nous
Notaire de la Commune de Cribarion,
officier public de l'État civil, sont comparus
les Sieurs Pignol Jean Pierre Notaire, âgé de
quarante six ans, cultivateur, & Vaudescal
Alexandre Chevreton, âgé de cinquante
neuf ans, justicier, tous deux tancheurs
majeurs demeurant à Cribarion, lesquels

nous ont déclaré que Nisot havié, âgé
 de quarante un ans, Marchand Nivernois,
 né à Neuvise, chef lieu d'Ardenne, de la
 Commune de Corchardun, fils de
 Baptiste havié Nisot, et de Marie Levalois
 Nivernois, tous deux décédés, époux de
 Suzanne Sobel, sa femme, avec de quarante
 deux ans, mariée Niverson. Nivernois,
 deux ans, sa fille, Jeanne Dore, de l'âge de
 six ans, demeurant le dix deux de présente
 mois à deux heures après midi, y ont
 les deux parties s'écrit avec nous, le présent
 acte, après lecture faite.

Vu Descart & Copillot
 P. Desjardins

21. 13.

Nivernois
 d'Ardenne
 Nivernois

Nous ont déclaré que Nisot havié, âgé
 de quarante un ans, Marchand Nivernois,
 né à Neuvise, chef lieu d'Ardenne, de la
 Commune de Corchardun, fils de
 Baptiste havié Nisot, et de Marie Levalois
 Nivernois, tous deux décédés, époux de
 Suzanne Sobel, sa femme, avec de quarante
 deux ans, mariée Niverson. Nivernois,
 deux ans, sa fille, Jeanne Dore, de l'âge de
 six ans, demeurant le dix deux de présente
 mois à deux heures après midi, y ont
 les deux parties s'écrit avec nous, le présent
 acte, après lecture faite.

Buisson
 Buisson
 P. Desjardins

21. 14.



Nivernois
 de Nivernois
 Nivernois

Nous ont déclaré que Nisot havié, âgé
 de quarante un ans, Marchand Nivernois,
 né à Neuvise, chef lieu d'Ardenne, de la
 Commune de Corchardun, fils de
 Baptiste havié Nisot, et de Marie Levalois
 Nivernois, tous deux décédés, époux de
 Suzanne Sobel, sa femme, avec de quarante
 deux ans, mariée Niverson. Nivernois,
 deux ans, sa fille, Jeanne Dore, de l'âge de
 six ans, demeurant le dix deux de présente
 mois à deux heures après midi, y ont
 les deux parties s'écrit avec nous, le présent
 acte, après lecture faite.

Vu Descart & K. No. Buisson
 Buisson P. Desjardins

21. 15.

Nivernois
 de Clermont
 Cousselle
 Cousselle

Nous ont déclaré que Nisot havié, âgé
 de quarante un ans, Marchand Nivernois,
 né à Neuvise, chef lieu d'Ardenne, de la
 Commune de Corchardun, fils de
 Baptiste havié Nisot, et de Marie Levalois
 Nivernois, tous deux décédés, époux de
 Suzanne Sobel, sa femme, avec de quarante
 deux ans, mariée Niverson. Nivernois,
 deux ans, sa fille, Jeanne Dore, de l'âge de
 six ans, demeurant le dix deux de présente
 mois à deux heures après midi, y ont
 les deux parties s'écrit avec nous, le présent
 acte, après lecture faite.

Vu Descart & Cousselle
 Cousselle P. Desjardins

Nait le 11^{me} Mars l'an 1771, âgé de quatre ans, après la mort de son père, de la Commune de Grilloardou, après la mort de son père, de la Commune de Grilloardou, après la mort de son père, de la Commune de Grilloardou.

Vaudescaloff
 J. C. Gauveler
 R. M. Bistif
 J. M. Desjournes

N. 16.

Naissance
 de Louis
 Alexandre
 Normand

Le 11^{me} Mars l'an 1771, âgé de quatre ans, après la mort de son père, de la Commune de Grilloardou, après la mort de son père, de la Commune de Grilloardou, après la mort de son père, de la Commune de Grilloardou.

Vaudescaloff
 J. M. Desjournes
 J. M. Desjournes

N. 17.



Déjà de
 l'écrit
 Auguste
 Gauveler

Le 11^{me} Mars l'an 1771, âgé de quatre ans, après la mort de son père, de la Commune de Grilloardou, après la mort de son père, de la Commune de Grilloardou, après la mort de son père, de la Commune de Grilloardou.

Vaudescaloff
 J. C. Gauveler
 R. M. Bistif
 J. M. Desjournes

N. 18.

Déjà de
 l'écrit
 Auguste
 Fluvot

Le 11^{me} Mars l'an 1771, âgé de quatre ans, après la mort de son père, de la Commune de Grilloardou, après la mort de son père, de la Commune de Grilloardou, après la mort de son père, de la Commune de Grilloardou.

Amoissin (partout, son épouse et D'écidé, à
 Erilbardou, au son D'unicité, le tout de la présente
 mine à dix heures du matin, se est la d'écidé,
 signe avec nous le présent acte, après lecture
 faite.

Vous deest J. A. Hurst
 M. D. Signeur

71. 19.

Madame de Maria
 Victoria
 Dubois

Amoissin est qu'on a quatre le vingt
 six octobre, cinq heures du soir, devant
 M. de la Commune de Erilbardou, officier
 public de l'état civil, est comparu le sieur
 Dubois Charles Joseph, âgé de vingt cinq
 ans, marchand d'écidé, demeurant à Erilbardou
 lequel nous a présenté un certificat de son mariage
 fait à Erilbardou, au jour de dix heures
 du matin, de son mariage avec
 Madame de Maria Victoria, son épouse, âgée de
 vingt ans, à laquelle le fait et nous a été
 donné les présents de Maria Victoria
 lesdites présentations, et d'écidé, que nous
 avons en présence des D'écidé, D'écidé
 Louis Joseph, âgé de vingt six ans,
 vint six, et D'écidé, D'écidé, âgé
 de trente un ans, et un autre, sans d'écidé
 lesquels nous ont d'écidé à Erilbardou
 lequel nous a fait que le jour de l'écidé,
 signe avec nous le présent acte, après
 lecture faite.

J. B. Bourgeois
 D. J. Bourgeois
 M. D. Signeur

71. 20.



Madame de Maria
 Victoria
 Dubois

Amoissin est qu'on a quatre le vingt six
 octobre, six heures du soir, devant M. de la
 Commune de Erilbardou, officier public de l'état civil,
 est comparu le sieur Joseph Louis, âgé de
 quarante un ans, demeurant à Erilbardou
 lequel nous a présenté un certificat de son mariage
 fait à Erilbardou, au jour de dix heures
 du matin, de son mariage avec
 Madame de Maria Victoria, son épouse, âgée de
 vingt ans, à laquelle le fait et nous a été
 donné les présents de Maria Victoria
 lesdites présentations, et d'écidé, que nous
 avons en présence des D'écidé, D'écidé,
 Louis Joseph, âgé de vingt six ans,
 vint six, et D'écidé, D'écidé, âgé
 de trente un ans, et un autre, sans d'écidé
 lesquels nous ont d'écidé à Erilbardou
 lequel nous a fait que le jour de l'écidé,
 signe avec nous le présent acte, après
 lecture faite.

Vous deest J. F. Seguz
 M. D. Signeur

71. 21.

Madame de Maria
 Victoria
 Dubois
 Dubois
 Dubois
 Dubois

Amoissin est qu'on a quatre le vingt six
 octobre, six heures du soir, devant M. de la
 Commune de Erilbardou, officier public de l'état civil,
 est comparu le sieur Joseph Louis, âgé de
 quarante un ans, demeurant à Erilbardou
 lequel nous a présenté un certificat de son mariage
 fait à Erilbardou, au jour de dix heures
 du matin, de son mariage avec
 Madame de Maria Victoria, son épouse, âgée de
 vingt ans, à laquelle le fait et nous a été
 donné les présents de Maria Victoria
 lesdites présentations, et d'écidé, que nous
 avons en présence des D'écidé, D'écidé,
 Louis Joseph, âgé de vingt six ans,
 vint six, et D'écidé, D'écidé, âgé
 de trente un ans, et un autre, sans d'écidé
 lesquels nous ont d'écidé à Erilbardou
 lequel nous a fait que le jour de l'écidé,
 signe avec nous le présent acte, après
 lecture faite.

Mil huit cent vingt deux, d'une part ;
Le demandeur Vermeille Eugénie Françoise,
âge de dix huit ans sept mois, sans feu posteur
au de St. Louis, Comté de Coxy, République Française,
d'une part, d'autre part, Nicolas Rubois, âgé de
soixante ans, sans feu mineur de St. Louis,
Comté de Coxy, d'autre part, et le Comte de
Vermeille, et de Marie Victoire Duppe, son
épouse, demeurant ensemble au de St. Louis,
lesquels parties en possession nous ont exhibés
certificats au de St. Louis, d'autre part.

Lesquels nous ont requis de procéder à la
célébration de mariage projeté entre eux, et pour
les publications en être faites tant en cette
Commune qu'en celle de St. Louis, le Comte de
Vermeille et vingt sept octobre dernier, à St. Louis
de l'Inde.

Quand oppositif audit mariage, et pour
ce que la dite épouse fera de droit à leur
requête, après avoir donné lecture de toutes
les pièces et n'en mentionner, et de ce qu'il
est de la lettre de la dite civil, et de ce qu'il
nous envoie demandé au futur époux, et
à la future épouse s'ils consentent le mariage
pour moi et pour femme, et nous, nous
avons vu lesdites publications et affirmations, et
nous en sommes au de St. Louis, que la
dite Rubois Marie Victoire, et la
dite Vermeille Eugénie Françoise
sont mariés pour l'Inde.

Et que nous avons vu, au procès de
la dite épouse Vermeille Eugénie Françoise, âgé de
dix huit ans sept mois, sans feu, et
à la suite paternel de St. Louis, et Victor
Beauvais, âgé de cinquante deux ans,
aussi sans feu, par son de dit époux,
tant dans demandé à Grilloardou, de
Jean Baptiste Jean Marie, âgé de quarante

ans, sans feu, demeurant aussi à Grilloardou,
garçon de l'épouse, et Jean Marie Alexandre Duppe
âgé de quatrevingt ans, sans feu, demeurant
à St. Louis, et le matériel de la dite épouse,
sans feu, sans feu, sans feu ; lesquels après qu'il
leur a été fait lecture du présent acte, ont signé
avec nous, et les parties contractantes ainsi que
d'autres parents et amis, assistés de deux Rubois,
tuteurs, le sieur Beauvais, par son de St. Louis, et
la mère de St. Louis, qui ont déclaré ne savoir
rien ni signer.

J. P. Dubois Eugénie Vermeille
Vermeille J. B. F. Marie
Dubois
Alexandre (A) Beauvais

9. 22.

Mariage
de Vermeille
Eugénie Françoise
et de
Rubois
Marie Victoire

Le Mil huit cent vingt deux, d'une part ;
Le demandeur Vermeille Eugénie Françoise,
âge de dix huit ans sept mois, sans feu posteur
au de St. Louis, Comté de Coxy, République Française,
d'une part, d'autre part, Nicolas Rubois, âgé de
soixante ans, sans feu mineur de St. Louis,
Comté de Coxy, d'autre part, et le Comte de
Vermeille, et de Marie Victoire Duppe, son
épouse, demeurant ensemble au de St. Louis,
lesquels parties en possession nous ont exhibés
certificats au de St. Louis, d'autre part.

Le demandeur Vermeille Eugénie Françoise, âgé de
dix huit ans sept mois, sans feu, et
à la suite paternel de St. Louis, et Victor
Beauvais, âgé de cinquante deux ans,
aussi sans feu, par son de dit époux,
tant dans demandé à Grilloardou, de
Jean Baptiste Jean Marie, âgé de quarante

de sieur Antoine Croisvalles, chez lequel se
tient en novembre, au jour de Noël & avant
de Noël, en une lie déclarations signées avec nous
le présent acte après lecture faite.

Vaudescalp P. J. Seguin
M. D. Seguin

N.º 26.

Règles de
Noorau
Ephodore
Code.

L'An mil sept cent quarante quatre, le trois
et six du mois de midi, devant nous Notaire
de la Communauté de Grilloardun, officier public
de l'Etat civil, sont comparus les sieurs Vaudescalp
Alexandre Ephodore, âgé de cinquante ans, et
quintidiens, et Seguin Pierre Jules âgé de
quarante six ans, Nominés, tous deux
témoin proposés d'assister à Grilloardun,
lesquels nous ont déclaré que Noorau
Ephodore le vieu, âgé de vingt six ans, nous
parant Notaire, va à Grocy de la Communauté
d'assister à Noorau, fils de Alexandre
Noorau décédé, et de Charlotte Croisvalles
Nolapierre, de son vivant, et mortrice d'assister
au dit Grocy, et être tenu régal dans la
Kiriese de l'Etat à Grilloardun, le vingt
sept du présent mois, et ont les déclarés
signé avec nous le présent acte, après
lecture faite.

Vaudescalp P. J. Seguin
M. D. Seguin

N.º 27.

Vaudescalp
P. J. Seguin
M. D. Seguin

L'An mil huit cent quarante quatre, le six Octobre
sur heure après midi, devant nous Notaire de la
Communauté de Grilloardun, officier public de l'Etat
civil, est comparu le sieur Vaudescalp Jules Croisvalles,
âgé de vingt six ans, Cultivateur d'assister à
Grilloardun, lequel nous a présenté un contrat de
vica Notaire, va à Grilloardun le sept du présent
mois de Octobre de midi, de son légitime Notaire
avec Adèle Etienne Seguin, son épouse, âgée de
vingt deux ans, nous a signifié et nous a déclaré
d'assister les présents et Adelphe Jules
lesdites Vaudescalp et Seguin nous ont déclaré
en présence des sieurs Seguin Jean Robert Code,
âgé de quarante six ans, Cultivateur, et Adam
Jean Jodard, âgé de cinquante sept ans,
proposés témoins dans témoins proposés devant
à Grilloardun, lesquels ont, ainsi que le père de
l'infant, signé avec nous le présent acte, après
lecture faite.

Adèle, Seguin J. Vaudescalp
M. D. Seguin

Ces a été par nous Notaire de la
Communauté de Grilloardun Vaudescalp
Coyard Notaire premier mill huit
cent quarante cinq.
M. D. Seguin

Cable Alphabétique Des Actes
contenus de présent Registres.

Naissances.

* n.º 11. Daitel Marie Eugénie	11 juillet
+ n.º 25. Doufflard Adolphe Jules	7 Décembre
+ n.º 13. Dussieux Abel	8 juillet
n.º 2. Emory Alexandre Léon	7 janvier
+ n.º 9. Dubois Frédéric Octave Honoré	15 avril
n.º 19. Dubois Marie Victorine	26 octobre
+ n.º 11. Foy Edmond Alfred	26 avril
+ n.º 15. Gauvache Clément Auguste	17 septembre
n.º 4. Lefèvre Paul Félix	9 janvier
+ n.º 8. Marais Louise	7 Mars
+ n.º 10. Meillard Marie Emma	17 avril
n.º 16. Meinard Louis Alexandre	28 septembre
+ n.º 5. Prost Victor	12 janvier

Mariages

n.º 7. Doufflard Jules Auguste et Tajillon Adèle Scolastique	6 Mars
n.º 22. Créneau Henri Aimé et Leminet Elisabeth	23 Novembre
n.º 20. Dubois Victor Emmanuel et Demaille Eugénie Thérèse	11 Novembre

Bf-15- f

n.º 1.º Leubet Jean et
Bouhemme Célestine 6 janvier

Décès.

n.º 12. Bijot Henri	19 Mai
n.º 18. Hurot Louis Jean	9 octobre
n.º 14. Gaumichon Clément Auguste	6 octobre
n.º 20. Goyette Louis François	26 octobre
n.º 21. Moreau Ghésdore Noé	29 Novembre
n.º 3. Chintier Marie Michèle Angélique	4 janvier
n.º 9. Jégouin Marie Genevieve Justine	25 janvier
n.º 23. Demaille Arthur Auguste Eugène	27 novembre

Récapitulation

• Naissances	13
• Mariages	4 1/2
• Décès	8
	<hr/>
Total	25 actes

Certifié sincère et véritable par nous
Maire de la Commune de Grillobaudon
Sousigné, le jour et lieu susdits, le 15 Janvier 1886.

A. De Feyrieux